



ACCÈS AUX PLANS D'EAU

Savez-vous qu'il n'y a **aucun accès public** à un lac sur le territoire de la Municipalité ?

À moins d'être propriétaire riverain ou d'avoir un accès dûment indiqué sur votre acte d'achat, il est interdit d'accéder à un lac pour la baignade ou pour y mettre une embarcation.

BESOIN D'AIDE ALIMENTAIRE ?

Le Centre d'entraide d'Argenteuil aide les gens à faible revenu à se procurer de la nourriture gratuitement. Afin d'obtenir ce service, une demande d'aide alimentaire doit être complétée.

Pour cela, vous devez réaliser ces trois étapes :

Étape 1 : contactez madame Hélène Messier, au 450 562-5151 poste 101, afin d'obtenir un rendez-vous.

Étape 2 : avoir les documents suivants lors de votre rencontre :

- une preuve de revenu pour chaque adulte vivant à la même adresse (impôts de l'année courante ou papier d'aide sociale) ;
- une preuve de résidence de tous les individus âgés de 18 ans et plus (une facture, un permis de conduire ou un talon d'aide sociale) ;
- pour les familles, un document qui indique qu'ils ont des enfants à leur charge (papier d'allocation familiale ou carte médicament).

Étape 3 : après votre acceptation, vous devez récupérer les denrées au Centre communautaire Trinity, situé au 2, chemin Cambria à Gore, les jeudis entre 13 h 45 et 14 h 15.

Toutefois, prenez-note que tous les cas sont uniques et qu'il existe des ressources pour chaque situation.

PROGRESSION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Côte Saint-Joseph et chemin Tamaracouta (à l'Ouest de la route 329)	Les travaux d'asphaltage seront complétés au mois de juillet pour ces deux chemins.
Chemin Tamaracouta	<p>Coupe des arbres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70 % complété. Il ne reste que la partie au nord-ouest du chemin Black où la densité d'arbres est moins importante ; <p>Pulvérisation (broyage de l'asphalte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties du chemin qui sont reconstruites ont été pulvérisées. Cette étape permet de reconstruire la fondation sans retirer et transporter l'asphalte d'origine ; <p>Scarification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 mètres sont complétés sur 6 300 mètres à faire. Cette étape suit la pulvérisation, car les entrepreneurs retirent les roches et toutes substances indésirables de la fondation jusqu'à 4 pieds de profondeur. Présentement, il y en a beaucoup, c'est ce qui cause les trous et les bosses indésirables sur le chemin ; • Cette étape exige la fermeture du chemin et sera grandement accélérée au cours des prochaines semaines. Il y aura jusqu'à 5 pelles hydrauliques et 10 camions au travail simultanément ; • Les ponceaux des entrées charretières et du chemin seront faits en même temps. <p>À venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de gravier, asphaltage, glissières de sécurité et lignage des chemins.



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Édition juillet 2020

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Les états financiers 2019

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2019, déposés en avril 2020, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 6 652 087 \$. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles que l'hôtel de ville, la caserne, le garage, les chemins municipaux, les véhicules, etc., ainsi que les fonds de réserve et les surplus.

L'année fiscale 2019 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 227 803 \$. Cet excédent volontaire a permis à la Municipalité de limiter la hausse de taxe en équilibrant le budget 2020. L'excédent de fonctionnements affecté (réservé pour le budget 2020) s'établit à 100 000 \$. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 647 903 \$ et s'expliquent par le fonds de roulement de 324 187 \$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés de 323 716 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2019 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 476 310 \$ dont 1 466 395 \$ est à la charge du gouvernement du Québec et ses entreprises.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001)* prévoit que :

« Le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Édition juillet 2020

Voici la rémunération 2019 pour les membres du conseil municipal :

<i>Fonction</i>	<i>Rémunération annuelle</i>	<i>Allocation annuelle</i>	<i>Total annuel</i>
Maire	12 824 \$	6 412 \$	19 236 \$
Maire suppléant (MRC)	5 453 \$	2 726 \$	8 179 \$
Conseillers	5 130 \$	2 565 \$	7 695 \$

Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Faits saillants de l'année 2019

En 2019, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 440 090 \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette subvention a permis à la Municipalité de finaliser le chemin Shrewsbury qui avait été entamé en 2018, de creuser les fossés et changer les ponceaux non conformes du chemin Black, de redimensionner un ponceau et relever le chemin de Mille-Isles Ouest sur 125 mètres et de reconstruire une partie de la côte Saint-Joseph, incluant les fossés. L'asphaltage de la côte Saint-Joseph est prévu cette année.

L'an dernier, nous avons également mandaté une firme d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis du chemin Tamaracouta. Ces plans et devis ont permis à la Municipalité de compléter sa demande d'aide financière pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec. Suite à de maintes représentations, le ministre des Transports, l'honorable François Bonnardel, a finalement accordé à la Municipalité une aide financière maximale de 3 112 460 \$ pour ce projet en début d'année.

En date du 31 décembre 2019, on observe la construction de six (6) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 1 867 100 \$. Il y a eu des demandes pour cinq (5) garages détachés pour une valeur estimée de 200 000 \$ et vingt-quatre (24) permis d'agrandissement et/ou de rénovation d'immeubles existants d'une valeur estimée de 691 342 \$. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

La valeur foncière servant à la taxation 2020 s'élève à 285 085 400 \$ en valeur imposable comparativement à 280 932 100 \$ pour la taxation 2019, soit une augmentation moyenne de 1.5 %. La fin du rôle triennal (durée de trois ans de 2018 à 2020) entraînera probablement une augmentation des valeurs imposables en 2021.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la Municipalité à consulter le site Internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2019, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2020 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

Original signé, 3 juin 2020

Howard Sauvé, maire

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2020.



PATRIMOINE

Édition juillet 2020

LES VACANCES D'ÉTÉ

La belle saison estivale s'est installée en 1912 avec l'ouverture du camp Tamaracouta. Cette réserve scout offre de magnifiques séjours aux jeunes qui aimaient profiter de la nature et des activités de plein air. Ce site enchanteur devint le plus connu au Canada et le plus vieux camp Scout au monde.

De plus, à la même époque, le train du Nord fit son apparition. Les grandes familles de l'extérieur pouvaient désormais passer leurs vacances à Mille-Isles. À la gare, ces gens étaient accueillis par un homme qui proposait à leur séjour un service de déplacement dans un véhicule hippomobile tiré par des chevaux. Ces vacanciers venaient séjourner dans les grandes maisons des fermiers, qui devenaient de véritables maisons de pension.

Vers les années 1930, les maisons secondaires devenaient de plus en plus disponibles à la location. Ce fut seulement lorsque la construction de l'autoroute des Laurentides débuta que des chalets sont apparus autour des lacs. En conséquence, le secteur du lac Robert et du lac Massie ont connu un développement vers la fin 1940 ainsi que le lac Paul vers 1958. Aujourd'hui, plusieurs de ces chalets d'été ont été aménagés en résidences principales.



Cet été, n'oubliez pas de profiter de tous les petits moments.

Bonnes vacances à vous tous !

Ginette Mayer

COMMUNAUTÉ

COURS DE DANSE ET DE MISE EN FORME EXTÉRIEUR



17 h 45

18 h 45

	17 h 45	18 h 45	
LUNDI	REFIT	REV + FLOW	Parc municipal de Gore, 45, chemin Cambria
JEUDI	REV + FLOW	REFIT	Parc Hammond Rogers, 1295, chemin Mille-Isles
	Danse (7 - 12 ans)		Hôtel de ville, 1262, chemin Mille-Isles

Informations : corpschorus.ca/cours **Inscriptions :** info@corpschorus.ca ou 514 572-4287

CINÉMA EN PLEIN AIR

Pour l'été 2020, la Municipalité est heureuse de réaliser à nouveau des projections de films extérieurs. L'activité est **GRATUITE** et aura lieu dans le stationnement de l'hôtel de ville, situé au 1262 chemin Mille-Isles. Toutefois, les mesures de distanciation physique en vigueur au moment des présentations devront être respectées en tout temps et des mesures sanitaires strictes vont être mises en place.

La programmation 2020 sera dévoilée prochainement.

Nous invitons les citoyens à nous faire parvenir des idées de films par courriel à dbelanger@mille-isles.ca ou par téléphone au 450 438-2958 poste 2610.



INFO-TRAVAUX

Édition juillet 2020

FERMETURE SIMULTANÉE DES CHEMINS TAMARACOUTA ET DE MILLE-ISLES DU 6 AU 17 JUILLET 2020

Citoyennes, Citoyens,

Dans un communiqué récemment publié conjointement par la Municipalité et le ministère des Transports du Québec (MTQ), il a été évoqué que des travaux allaient avoir lieu simultanément sur le chemin de Mille-Isles et sur le chemin Tamaracouta, du 6 au 17 juillet. Afin que vous ayez une meilleure compréhension de la situation, je tenais à vous fournir des explications supplémentaires dans cet Info-Travaux. Avant tout, je vous rappelle que les travaux sur le chemin de Mille-Isles sont sous la responsabilité du Centre de services de Saint-Jérôme du MTQ et que ceux sur le chemin Tamaracouta sont gérés par la Municipalité.

Avant l'arrivée de la COVID-19, des représentants de la Municipalité et du Centre de services de Saint-Jérôme du MTQ se sont rencontrés afin de coordonner les travaux et d'assurer une circulation des automobilistes en tout temps. L'objectif commun était avant tout de limiter les incon vénients causés aux citoyens, les travaux sur ces deux chemins étant majeurs. Malheureusement, des facteurs externes, notamment la COVID-19, ont chamboulés l'échéancier du MTQ, de sorte que les travaux du Centre de services de Saint-Jérôme qui devaient débiter au dégel (autour du 11 mai) ont été repoussés de trois (3) semaines. Ces trois semaines reportées font donc en sorte que des travaux simultanés sur les deux chemins auront lieu pendant le mois de juillet 2020.

Selon l'échéancier révisé du MTQ, la fermeture complète du chemin de Mille-Isles est effective jusqu'au 17 juillet inclusivement, avec circulation locale seulement. Du côté de la Municipalité, il était prévu de débiter la fermeture du chemin Tamaracouta, entre le chemin Black et le chemin de Mille-Isles, à compter du 1 juillet 2020. Afin d'accommoder les citoyens et le MTQ, la Municipalité a été en mesure de retarder la fermeture au 6 juillet 2020. Ces modifications d'échéanciers impliquent donc une fermeture simultanée des chemins Tamaracouta et de Mille-Isles du 6 au 17 juillet. La circulation sera toutefois possible la fin de semaine du 11 et 12 juillet.

Il faut comprendre que la Municipalité ne peut se permettre de prendre du retard supplémentaire puisque la subvention gouvernementale de 75 % du projet qui représente 3 112 460 \$ nous contraint à effectuer tous les travaux du chemin Tamaracouta cette année. Plus précisément, nous devons obligatoirement procéder à l'asphaltage avant le gel automnal pour bénéficier de la totalité de la subvention. Une ou deux semaines de retard de plus associées à un gel prématuré ne nous permettraient donc pas de faire l'asphaltage cette année, ce qui nous ferait perdre une grande partie de la subvention octroyée.

Nous sommes sincèrement désolés des incon vénients que ces travaux vous occasionnent et sachez que nous travaillons sans relâche à vous accommoder de notre mieux dans le contexte actuel. À cet effet, vous trouverez à la page suivante le détour proposé par la Municipalité pendant les fermetures. Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler concernant cette situation, n'hésitez pas à contacter la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca. Merci de votre compréhension!

Howard Sauvé, maire

INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca



PAGE FACEBOOK

Visitez, aimez et partagez la page Facebook : Municipalité de Mille-Isles.





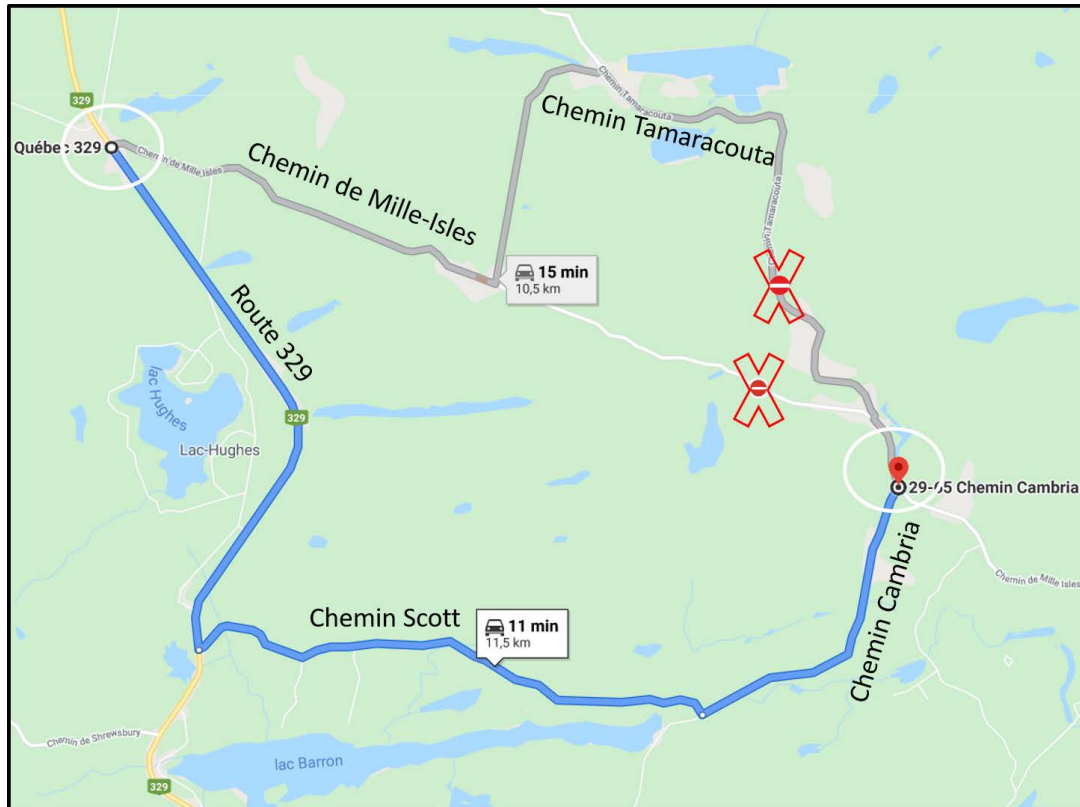
INFO-TRAVAUX

Édition juillet 2020

DÉTOUR PROPOSÉ DU 6 AU 10 JUILLET ET DU 13 AU 17 JUILLET INCLUSIVEMENT

Le détour proposé pendant ces deux semaines de travaux se fait par la Municipalité du Canton de Gore, plus précisément par le chemin Cambria et le chemin Scott, pour aller rejoindre la route 329. La Municipalité de Mille-Isles tient d'ailleurs à remercier chaleureusement la Municipalité du Canton de Gore qui nous permet d'utiliser ses chemins pour ce détour inhabituel.

PLAN DU DÉTOUR



Détour direction Saint-Jérôme (point de départ : intersection du Chemin de Mille-Isles et de la route 329) :

1. Aller en direction sud-est sur QC-329 S direction Lachute (4,6 km) ;
2. Tourner à gauche sur Chemin Scott (4,3 km) ;
3. Tourner à gauche sur Chemin Cambria (2,6 km) ;
4. Tourner à droite sur Chemin de Mille-Isles.

Détour direction route 329 (point de départ : intersection du Chemin de Mille-Isles et Chemin Cambria) :

1. Aller en direction sud-ouest sur Chemin Cambria (2,6 km) ;
2. Tourner à droite sur Chemin Scott (4,3 km) ;
3. Tourner à droite sur QC-329 N direction Morin-Heights (4,6 km).

*** Veuillez svp prendre note que les entrepreneurs de la Municipalité et du MTQ ont le devoir de permettre l'accès aux résidents des tronçons fermés en tout temps.**



PATROUILLE CANINE A. ROY

1 800 950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

SOS TRAVAUX PUBLIC

1 855 960-0699

